

AIDE-MÉMOIRE

des conditions d'admission à l'appel aux candidatures d'un salarié à tâche manuelle (m/f)

L'Administration Communale de Manternach se propose d'engager

un salarié à tâche manuelle (m/f)

installateur chauffage-sanitaire; serrurier ou mécanicien industriel

pour les besoins du service de régie- équipe eaux

taux d'occupation:100%, carrière D

Conditions d'admissibilité

- Détenteur soit d'un diplôme d'aptitude professionnelle (DAP, anciennement CATP) dans le métier de l'installateur chauffage-sanitaire, du serrurier ou dans le métier du mécanicien industriel, soit d'un certificat étranger reconnu équivalent par le ministère de l'éducation nationale
- Permis de conduire catégorie B

Profil souhaité :

- Expérience professionnelle d'au moins 3 années dans le domaine concerné
- Détenteur d'un diplôme de gestionnaire qualifié de l'alimentation hydrique (Fachkraft für Wasserversorgungstechnik) ou similaire sera un atout
- Connaissance des 3 langues administratives indispensable
- Bonne maîtrise des outils informatiques usuels
- Autonomie, esprit d'équipe, flexibilité

Missions :

- Contrôle et gérance des sources et bassins
- Raccordements eaux et installations de compteurs
- Permanences eau & service hivernale
- Toute mission généralement quelconque relevant du service de régie communal

Pièces à joindre obligatoirement à la candidature :

- une lettre de motivation;
- une notice biographique;
- un certificat d'affiliation émis par le CCSS;
- un extrait récent de l'acte de naissance (<3 mois);
- un extrait récent du casier judiciaire (<3 mois);
- une copie de la carte d'identité ou passeport en cours de validité;
- une copie intégrale du permis de conduire en cours de validité;
- une photo d'identité récente;
- copie(s) des diplôme(s) et / ou certificat(s) d'études obtenus le cas échéant.

Les dossiers non complets ne seront pas pris en compte.

Le candidat sera rémunéré selon la carrière D du contrat collectif des ouvriers de la commune de Manternach actuellement en vigueur.

Avant son engagement, le candidat doit passer un examen médical constatant qu'il est apte à exercer la fonction brigüée auprès de la commune de Manternach.

Les personnes intéressées, dont le profil répond aux exigences mentionnées ci-dessus doivent adresser leur candidature, par écrit, au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Manternach, 3, Kierchewee, L-6850 Manternach jusqu'au 24 juin 2022 inclus.

Manternach, le 4 juin 2022

Le collège des bourgmestre et échevins

Jean-Pierre Hoffmann, bourgmestre

Alix Klein-Ungeheuer et Claude Theisen, échevins